



District Drôme Ardèche de Football

Commission d'Appel Réglementaire



PROCÈS-VERBAL N°2

RELEVÉ DE DÉCISION

AVERTISSEMENT:

Le présent document permet aux clubs concernés d'avoir rapidement connaissance des décisions de la Commission d'Appel données à titre de simple information. Il ne saurait remplacer les *décisions motivées* qui feront l'objet d'un prochain procès-verbal dont la publication dans les conditions habituelles ouvrira les délais de recours réglementaires.

REUNION DU 7 AOUT 2019

Présidence : Pierre FAURIE

Présents: MM. EXBRAYAT - KERDO et RICHARD.

Absents excusés : Mme COURTIAL – MM. BERTRAND - LE JEUNE - CROTTE et GIRON.

AR 1920- 01 Me NOUGIER, agissant pour ANTRAIGUES SUR VOLANE, contre la décision:

Refusant à l'équipe première du club l'accession en D4, acquise sur le terrain, pour être en infraction avec le statut de l'arbitrage pour la 3^{ème} année consécutive à l'issue de la saison 2018/2019.

La Commission d'Appel confirme la décision prise par la Commission du Statut de l'Arbitrage refusant à l'équipe première du club l'accession en D4.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
P. FAURIE

LE VICE PRESIDENT
J. KERDO